



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

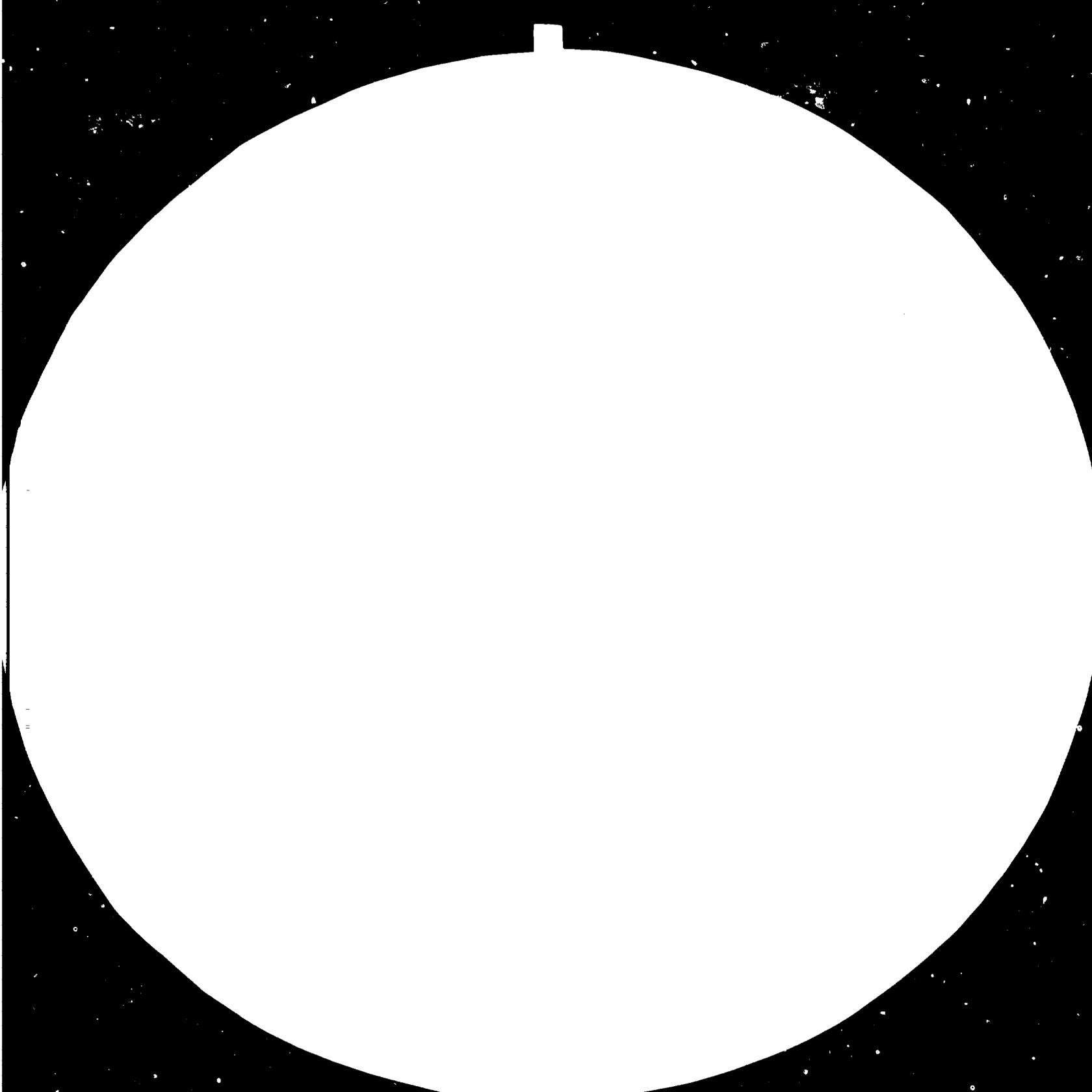
## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)





32



36



4



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART  
NATIONAL BUREAU OF STANDARDS-  
STANDARD REFERENCE MATERIAL 1010A  
1963-A and 1963-B TEST CHART No. 21



13138-F



Distr. LIMITEE

ID/WG.406/6  
6 décembre 1983

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Quatrième Consultation  
sur l'industrie des engrais  
New Delhi (Inde), 23-27 janvier 1984

QUESTION No 2 : PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE  
LA COOPERATION ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT  
DANS LE SECTEUR DES ENGRAIS

Document thématique\*  
établi par le Secrétariat de l'CNUDI

1377

\* Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

V.83-64905

## 1. HISTORIQUE

Conformément aux recommandations de la troisième Consultation sur l'industrie des engrais et du Bureau de la troisième Consultation, l'ONUDI présente à la quatrième Consultation le document d'information sur cette question qui rend compte des mesures prises et des résultats obtenus et expose l'évolution intervenue depuis la première Consultation.

Il a été en outre, établi un "projet de répertoire des capacités techniques des pays en développement dans le secteur des engrais".

## 2. LE DOCUMENT

Rapport à la quatrième Consultation; Programme de renforcement de la coopération entre pays en développement dans le secteur des engrais  
(ID/WG.406/4)

---

Ce programme a pour principal objectif de donner aux pays en développement une conscience accrue de leur potentiel respectif dans les domaines d'intérêt mutuel, et de créer une base solide pour le renforcement de leur autonomie grâce à une meilleure coopération dans le secteur des engrais.

Sur la recommandation formulée de la troisième Consultation, le Bureau de la troisième Consultation s'est réuni deux fois pour conseiller l'ONUDI sur l'application de ce programme. Le Bureau a recommandé d'adopter en priorité pendant la première phase du programme les trois sous-programmes suivants : formation, échange d'expériences, et inventaire des capacités technologiques.

Une enquête sur les besoins et les moyens de formation existant dans les pays en développement a été effectuée en 1981. D'après les réponses reçues 20 pays sur 45 avaient besoin de formation tandis que quatre pays sur six confirmaient qu'ils avaient des capacités dans ce domaine. Parmi ces derniers, l'Indonésie a été choisie pour accueillir le premier stage de formation en groupe dans l'entreprise pour le personnel technique et les agents de maîtrise de l'industrie des engrais des pays en développement. On est en train d'arrêter les dispositions nécessaires pour assurer la formation de 10 à 15 stagiaires à partir du début de 1985.

Une réunion interrégionale sur l'échange de données d'expérience touchant la construction et l'exploitation d'usines d'engrais dans les pays en développement a eu lieu en décembre 1981 pour définir l'ampleur et le contenu de ce programme. Sur sa recommandation, deux réunions régionales, l'une pour l'Asie et le Moyen-Orient, l'autre pour l'Amérique latine et la région des Caraïbes, ont été organisées en avril 1983.

Un certain nombre de suggestions ont été avancées concernant les moyens de renforcer l'utilité de ce programme pour les entreprises fonctionnant déjà et les équipes chargées de l'exécution des projets. Le programme a pour principal objectif de contribuer à renforcer l'efficacité et le taux d'exploitation des capacités existantes dans le secteur des engrais, à éviter les dépenses excessives dans la construction d'installations nouvelles ou l'agrandissement/modernisation des installations existantes et à favoriser les possibilités de contacts entre pays en vue d'une assistance mutuelle future.

En ce qui concerne les capacités technologiques des pays en développement dans l'industrie des engrais, une étude pilote portant sur cinq pays en développement a été effectuée en 1982; elle a été suivie d'une étude plus complète en 1983. Les informations communiquées pour 17 des 30 pays étudiés, jointes aux renseignements déjà disponibles à l'ONUJDI, ont permis d'établir un projet de répertoire des capacités technologiques des pays en développement dans l'industrie des engrais.

Ce répertoire devrait faciliter la coopération entre pays en développement, en donnant à ces derniers une conscience accrue des capacités existant dans l'industrie des engrais ou dans les industries apparentées des autres pays en développement. Pour l'instant, la plupart des pays en développement comptent presque uniquement sur les compétences techniques et le matériel existant dans les pays développés, même si d'autres pays en développement proches pourraient leur en fournir au moins une partie.

### 3. LA QUESTION

De par son ampleur même, le programme de coopération recommandé par la troisième Consultation doit nécessairement être exécuté par étapes pour être réalisable et d'un coût abordable.

L'ONUJDI a fait un effort tout particulier pour mettre en oeuvre la première phase de ce programme, mais il est apparu que le secrétariat ne dispose pas des ressources financières nécessaires pour poursuivre un effort aussi soutenu dans l'avenir, bien que ce programme ait d'excellentes chances de déboucher sur des résultats concrets à court et à long terme. Il faut donc définir des solutions de rechange d'un coût plus abordable qui engagent toutes les parties intéressées.

De fait, ce programme ouvre de vastes perspectives, puisque toute augmentation de 1 % du taux d'exploitation des capacités de production d'engrais existant dans les pays en développement - à savoir environ 44 millions de tonnes d'éléments nutritifs en 1983 - permettrait de produire 400 000 tonnes supplémentaires, soit au moins la production d'une usine d'ammoniac/urée de grande capacité, d'un coût de 350 millions de dollars, somme qui serait ainsi économisée.

Les participants à la quatrième Consultation sont invités à :

- a) Examiner les échanges d'expérience réalisés dans le cadre du programme et conseiller les parties intéressées quant aux autres mesures à prendre pour les développer;
- b) Examiner le projet de répertoire des capacités technologiques des pays en développement dans l'industrie des engrais et conseiller l'ONUJDI quant à la mise au point, la publication et la mise à jour de ce document;
- c) Conseiller l'ONUJDI quant à la création d'un réseau d'informations sur le secteur des engrais comme il est suggéré aux paragraphes 41 e) et f) du document d'information relatif à cette question et notamment quant à la nécessité de désigner des coordonnateurs par pays et/ou région pour alimenter le réseau et en diffuser les informations parmi ses membres, services officiels ou entreprises;
- d) Conseiller les parties intéressées quant aux priorités et au contenu de la deuxième phase du programme de renforcement de la coopération entre pays en développement dans le secteur des engrais, recommandé par la troisième Consultation;
- e) Conseiller l'ONUJDI quant aux moyens de financer la deuxième phase de ce programme, notamment grâce à des contributions en nature.

- - - - -

